

# Édito

---

## Continuité et inflexions



“ La « Déclaration de politique communautaire » (DPC) du nouveau gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a, bien sûr, retenu notre meilleure attention. Il faut saluer, tout d’abord, la volonté de continuité clairement exprimée par une coalition politique (PS-MR-Ecolo) très différente de la précédente (PS-cdH). Le Pacte pour un enseignement d’excellence est, en effet, confirmé dans sa méthode et dans l’essentiel de ses orientations. L’enseignement a tout à gagner à cette continuité : ce n’est que dans un cadre règlementaire stable et prévisible que les acteurs de l’enseignement, enseignants, directeurs, Pouvoirs organisateurs peuvent donner le meilleur d’eux-mêmes, trouver une motivation durable et exercer les responsabilités qui sont les leurs.

Quelques inflexions méritent également d’être relevées. Les médias ont amplement évoqué la « modalisation » du tronc commun en permettant l’organisation d’« activités orientantes » en 3<sup>e</sup> secondaire, le maintien d’un CEB certificatif et une réforme annoncée du décret « Inscriptions ».

Le SeGEC sera également particulièrement attentif à d’autres aspects de la DPC qui ont été moins commentés : l’adaptation du décret « Titres et fonctions » « *en sortant de la segmentation qu’il induit* », le soutien des directeurs et le renforcement de leur autonomie. À cet égard, l’accord prévoit d’alléger et de simplifier la charge administrative des écoles, de continuer à renforcer l’aide administrative nécessaire aux directeurs du fondamental, d’encourager la mise en place de pools technico-administratifs entre plusieurs écoles (centres de gestion). L’accord entend aussi assurer l’attractivité des fonctions de direction en déterminant un barème correspondant à leur charge de travail et leurs responsabilités.

Une nouvelle législature s’ouvre : un moment opportun pour remercier Marie-Martine SCHYNS pour son investissement au service de l’enseignement, et pour souhaiter la bienvenue à Caroline DÉsir qui lui succède ! ■

**Étienne MICHEL**  
Directeur général du SeGEC  
8 octobre 2019